

choisis à la lumière des recommandations que pourront faire les organisations et personnes intéressées. Il serait utile, à cet égard, d'inviter ces dernières à suggérer des candidats.

101. Pour ce qui est de la mise sur pied du premier Conseil de direction, nous suggérons que le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures charge un comité de sélection de quelques personnes, dont au moins deux seraient externes à l'administration fédérale, de lui proposer les noms des dix membres du premier Conseil qui ne siégeront pas ex officio et de son premier président ou de sa première présidente à la lumière des recommandations que pourront faire les organisations et personnes intéressées, notamment celles qui ont participé aux consultations que nous venons de terminer. Trois de ces dix membres seront nommés pour deux ans, quatre autres, dont le Président ou la Présidente du Conseil, seront nommés pour trois ans et les trois autres pour quatre ans.

b) Le secrétariat

102. Un secrétariat de professionnels sera créé pour desservir le Conseil de direction et administrer le CIDDHI. Il sera dirigé par une personne de nationalité canadienne qui portera le titre et aura les fonctions de Président-directeur ou Présidente-directrice du Centre international pour le développement des droits humains et des institutions. Le Président-directeur ou la Présidente-directrice seront responsables de la surveillance et de la direction des travaux du CIDDHI et de son personnel et engageront les agents, employés et toute autre personne requise pour la bonne marche du CIDDHI. Cette personne sera choisie par le Conseil de direction par voie de concours ouvert au public et employée par lui à temps complet. Ordinairement son mandat devrait avoir une durée d'environ cinq ans.

103. Le secrétariat devra avoir des dimensions modestes. Pour mieux illustrer notre pensée, signalons que la Fondation canadienne Donner, qui a administré des octrois de l'ordre de trois millions de dollars l'année dernière et qui jouit d'une réputation prestigieuse au pays fonctionne fort bien avec seulement quatre professionnels appuyés par une structure de soutien de quelques personnes. Il se peut que certaines fonctions spéciales du CIDDHI et qu'un style d'opération différent puissent exiger quelques personnes de plus; mais on devrait viser à mettre sur pied la structure la plus simple et la plus légère possible.

104. Il serait avantageux, enfin, que le personnel du secrétariat, exception faite du Président-directeur ou de la Présidente-directrice, soit à tout moment composé en partie de personnes qui seraient détachées pour une durée de deux ou trois